

BS ASSURANCES

« *Toutes les assurances pour la chasse* »

14 rue Jean Bureau – BP 51

77103 MEAUX CEDEX

Tél : 01.60.09.43.43

Société de Courtage d'assurance

Immatriculée à l'ORIAS sous le n° : 15004905

Email : contact@assurance-chasse.eu

Site internet : www.assurance-chasse.eu

Pour rappel, notre site Chasse permet la souscription en ligne des garanties « complémentaires » à la RC du Chasseur. N'hésitez pas : www.assurance-chasse.eu

ASSURANCE CHASSE

Vous êtes sur le point de valider votre Permis de Chasser pour la toute prochaine saison et vous devez souscrire une assurance Responsabilité Civile Chasse (Assurance obligatoire).

En accord avec votre Fédération Départementale, nous mettons à votre disposition dans le cadre du guichet unique un contrat d'assurance de responsabilité civile chasse très étendu ET sans franchise, au tarif annuel de 24 € TTC, dont la notice d'informations se trouve au verso du présent document. **Cette assurance est à cocher sur le document CERFA de demande de validation du permis de chasser.**

À noter que la chasse accompagnée est prévue au contrat, y/c la pratique du ball-trap à titre amateur ainsi que l'extension monde entier et ce, sans surprime.

De plus, dans la mesure où vous souscrivez cette assurance RC du Chasseur, vous avez la possibilité de souscrire, par notre intermédiaire, des garanties complémentaires à conditions préférentielles, telles que :

- **L'assurance « Organisateur de Chasse » : Indispensable !**
Pour garantir votre responsabilité civile en qualité d'Organisateur de Chasse (concerne les détenteurs de « droits de chasse » : Particuliers, Sociétés de Chasse, Groupements, ACCA, etc.).
- **Un contrat pour VOUS garantir en cas d'accident corporel : Important !**
Les conséquences d'un accident corporel vous atteignant peuvent être dramatiques ... Pour une faible cotisation, vous bénéficiez d'une garantie très élevée. **Interrogez-nous, sans attendre, pour vous protéger et souscrire ce contrat !**
- **Les dommages subis par vos chiens à l'occasion de la chasse**
Mort accidentelle et frais vétérinaires, selon plusieurs formules à votre disposition.
- **Vos véhicules qui roulent « peu » (4x4, Quad, Tracteurs ...), votre relais de chasse, etc.**

Pour en savoir plus sur les modalités de souscription de ces options et pour télécharger les documents à compléter, consultez notre site www.assurance-chasse.eu

Contactez Hélène ou l'équipe CHASSE au téléphone indiqué ci-dessus.

Notre équipe est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 18h. *(sauf vendredi 17h30)*
BS ASSURANCES, à votre service.

Vos données personnelles sont traitées par BS Assurances et les autres destinataires intervenant pour les finalités : passation, gestion et exécution des contrats, relation commerciale, lutte anti-fraude, lutte anti-blanchiment. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant par voie postale à BS Assurances – Correspondant Informatique et Libertés – 14 rue Jean Bureau BP 51 77103 Meaux Cédex. Pour en savoir plus sur l'usage de vos données et droits, consultez la rubrique « Protection des données personnelles » du site internet Chasse www.assurance-chasse.eu.

Réclamations : Vous devez tout d'abord vous adresser au service qui est à l'origine de ce désaccord, afin que toutes les explications nécessaires vous soient apportées. Si vous maintenez votre contestation malgré ces explications, vous avez la possibilité de saisir notre service « Traitement des réclamations par courrier : BS Assurances – Traitement des réclamations – BP 51 77103 Meaux Cédex. Si votre désaccord persiste après la réponse de notre service, vous pouvez saisir directement le Médiateur de l'Assurance en lui écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cédex 09 ou via son site : www.mediation-assurance.org